

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023-219 du 7 mars 2023, portant prorogation exceptionnelle des délais d'application de l'article 25 bis du décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, relatif à la fixation des critères, des procédures et des conditions d'octroi du financement public pour les associations.

Le Président de la République,
Sur proposition de la Cheffe du Gouvernement,
Vu la Constitution,

Vu le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, notamment son article 36,

Vu le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, relatif à la fixation des critères, des procédures et des conditions d'octroi du financement public pour les associations, tel que modifié par les textes subséquents dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2021-310 du 5 mai 2021,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-51 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu l'avis de la ministre des finances,
Vu l'avis du Tribunal administratif,
Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit:

Article premier - Sont prorogés exceptionnellement les délais d'application de l'article 25 bis du décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013 susvisé, jusqu'au 31 décembre 2023.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 7 mars 2023.

Pour Contreseing
La Cheffe du Gouvernement
Najla Bouden Romdhane

Le Président de la
République
Kaïs Saïed

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 10 mars 2023.

L'officier médecin capitaine de vaisseau spécialiste principal de la santé militaire Sana Chnitir est nommée médecin spécialiste major de la santé militaire à compter du 9 septembre 2022.

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 10 mars 2023.

L'officier médecin vétérinaire colonel spécialiste principal de la santé militaire Samia Baatout est nommée médecin vétérinaire spécialiste major de la santé militaire à compter du 20 septembre 2022.

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 10 mars 2023.

Les officiers médecins principaux mentionnés ci-après sont nommés médecin major de la santé militaire à compter du 25 octobre 2022.

- Médecin colonel major Sami Bourghida,
- Médecin colonel major Ahlem Gannouni,
- Médecin colonel Ridha Klouz,
- Médecin capitaine de vaisseau Boutheina Metoui,
- Médecin capitaine de vaisseau Monia Bahri,
- Médecin colonel Jilani Gnounou,
- Médecin colonel Wassila Rawadi,
- Médecin colonel Nabil Belhaj,
- Médecin capitaine de vaisseau Mondher Gabouj,
- Médecin colonel Habib Besghaier,
- Médecin colonel Imed Kanoun,
- Médecin colonel Ali Koubaa,
- Médecin colonel Hassib Ammar,
- Médecin colonel Hichem Boussandel.